DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES

ETAT DES RISQUES ERP

RÉGLEMENTATION

Arrêté du 13 juillet 2018

Code de la construction et de l'habitation
Articles L125-5 à 7 et R125-23 à 27

OBLIGATOIRE

Pour toute partie privatives des bâtiments à usage d'habitation situé dans
Zone définie par arrêté préfectoral

POUR QUEL TYPES DE BIEN ?

Vente et Location
des bâtiments à usage d'habitation

Zone définie par arrêté préfectoral

CONTENU DU DIAGNOSTIC ERP

Il regroupe les informations liées aux risques naturels et technologiques et à certains effets de la pollution des sols.

Localisation du bien
concerné selon plusieurs zones comme définit à risque

Risques :

Inondation
Séisme
Effondrement
Exposition au gaz
Exposition au bruit

VALIDITE

6 mois

Téléphone : 06.66.79.42.27
contact@diagneos.fr – www.diagneos.fr
diagneos

CERTIFICATION DE PERSONNES

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE